

## SEANCEDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 août 2015

Convocation du 31 juillet 2015

**Le vingt-sept août deux mille quinze à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

**Présents** : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Muguette BOURDOIS, M. Gérard NAUDIN, M. Jonathan LEFRANC, M. Jordan JACHIMOWICZ, Mme Christine PASQUET, Mme Elizabeth GROENEWEG, M. Jean-Yves BRAULT, M. Jacques MEHAY.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Yves BRAULT

**Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.**

### **PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DÉTERMINANT LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL D'AILLANT SUR MILLERON, LE CHARME ET SAINT MAURICE SUR AVEYRON**

Mme le Maire fait un rappel des différents comptes rendus et des décisions prises sur le sujet de l'école dont chaque élu a reçu une copie du dossier comme document de travail pour prendre leur décision sur ce point d'ordre du jour.

Mme le Maire donne la parole à Mme Brigitte Cocard, Inspecteur des Finances Publiques de la Trésorerie de Châtillon-Coligny, afin qu'elle présente aux membres du conseil la convention déterminant l'organisation et la répartition des dépenses de l'école de Saint Maurice sur Aveyron entre la commune d'accueil et les communes de résidence établie antérieurement en sa présence entre les mairies des communes d'Aillant sur Milleron, Le Charme et Saint Maurice sur Aveyron.

Cette convention présentée ce jour a déjà été validée pour sa teneur formelle et juridique par la Trésorerie Générale d'Orléans et la Sous-Préfecture de Montargis.

Après échanges sur cette convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention ci-jointe,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention.

### **COMMISSION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE**

Suite à la délibération n°2015-24 approuvant la convention déterminant l'organisation et la répartition des dépenses de l'école de Saint Maurice sur Aveyron entre la commune d'accueil et les communes de résidence, il convient de nommer un suppléant à Mme Chapuis à la Commission Scolaire Intercommunale.

Cette commission est composée des trois Maires et d'un suppléant par commune.

Les compétences de cette commission sont décrites au paragraphe 2-3 de la convention mentionnée ci-dessus.

Mme Karine Caillère Gautier, 1<sup>ère</sup> Adjointe, se porte candidate à la suppléance de Mme Chapuis, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**NOMME** Mme Karine Caillère Gautier suppléante à la Commission Scolaire Intercommunale.

### **POINT SUR LE RETOUR DU QUESTIONNAIRE ECOLE**

Suite à la réunion d'information du 19 juin dernier concernant un éventuel changement d'école pour les enfants scolarisés à Saint Maurice sur Aveyron, un questionnaire a été adressé à toutes les familles qui ont des enfants scolarisés en maternelle et primaire ainsi qu'à celles qui ont des enfants scolarisables dans les années à venir.

Moins de 50 % des familles ont répondu à ce questionnaire et une faible majorité souhaite laisser leurs enfants au groupement scolaire de Saint Maurice sur Aveyron.

Le conseil municipal ayant toujours dit que sa décision découlera du résultat du questionnaire.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le choix des parents,

**DECIDE** le maintien de la scolarité des enfants à l'école de Saint Maurice sur Aveyron.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE "VILLAGE D'ARTISANS"**

Point ajourné

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES**

Mme le Maire propose de retenir pour la représentation du samedi 9 janvier 2016 après-midi, le musée du cirque et de l'illusion, pour la somme de 600,00 €

Cette manifestation entre dans la catégorie "Arts du cirque".

Cette prestation est subventionnable par le Conseil Départemental au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition de spectacle présentée,

**SOLLICITE** la participation du Conseil Départemental au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes à hauteur de 65 % du montant du cachet soit une aide de 390,00 €,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat d'engagement,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

**AUTORISE** Mme le Maire à demander l'autorisation de préfinancement.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **•Agence Postale Communale**

Mme le Maire signale que Mme Marie-Christine PAPUCHON n'a finalement pas souhaité renouveler son contrat de 10h par semaine à l'agence postale communale car elle a une proposition de contrat à durée indéterminée avec plus d'heures par semaine.

A partir du 14 septembre, un nouvel agent sera recruté. La première semaine, la personne sera en formation et prendra son poste le mardi 22 septembre.

L'agence postale communale sera ouverte du mardi au samedi de 9h30 à 11h30. Mme le Maire rappelle qu'elle est l'employeur de la personne de l'agence postale communale.

#### **•Rapports d'activités**

Mme le Maire distribue à l'ensemble des membres du conseil les rapports d'activités de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny et du SPANC. Les déléguées communautaires, Karine CAILLERE-GAUTIER et Lysiane CHAPUIS seront entendus sur ces rapports lors du prochain conseil municipal.

#### **•Ecophyto**

M. Michel Fournier informe qu'il suivra avec l'agent communal la journée de sensibilisation Ecophyto proposé par l'Association des Maires du Loiret le mardi 6 octobre prochain.

#### **•Eclairage public**

M. Michel Fournier délégué voirie et éclairage public au sein de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny présente différents scénarios concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Le Conseil Municipal opte pour le scénario n° 2 à savoir :

–extinction de 23h00 à 5h30 en semaine,

–extinction de 1h00 à 5h30 le week-end.

Mme Christine Pasquet informe que le Pays Gâtinais a décidé d'allouer une aide à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny sur l'action exemplaire de la gestion de l'énergie et du service d'éclairage à la population.

Le prochain conseil municipal est fixé au 1<sup>er</sup> octobre à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20h10.